



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT ET AUX PROJETS INNOVANTS DES ASSOCIATIONS EN SAVOIE

Chambéry, le 22 avril 2024

Le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA), suivi par le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) pour le compte du Préfet, a l'objectif de soutenir le développement de la vie associative. En 2024, ce sont près de 409 000 euros qui seront attribués à 156 associations en Savoie.

Ce soutien se décline autour de 2 axes :

- **Axe 1 : soutien à la formation des bénévoles, des élus et des dirigeants associatifs** pour développer leurs compétences et encourager la prise d'initiatives et de responsabilités dans la mise en œuvre des actions. L'attribution de l'enveloppe de 34 150 euros aux projets est coordonnée avec la préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes.
- **Axe 2 : soutien au financement global de l'activité d'une association ou la mise en œuvre de projets ou d'activités** qu'elles ont initiés dans le cadre du développement de nouveaux services à la population.

L'appel à projets 2024, ouvert du 7 décembre 2023 au 15 février 2024, a recueilli 233 projets provenant de 205 associations, pour un montant total des demandes s'élevant à 1 161 359 euros. Le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Savoie, a étudié chaque proposition en tenant compte des critères de financement définis.

Le collège départemental consultatif composé de représentants du mouvement associatif, d'élus locaux, de parlementaires et présidé par François Ravier, préfet de la Savoie, s'est réuni le vendredi 19 avril 2024 pour valider la liste des projets soutenus. Une attention particulière a été apportée aux associations situées en zone rurale dans le cadre du plan France ruralités. Les projets innovants répondant à un besoin de la population ainsi que les actions menées avec la participation active des habitants ou dans une logique de mutualisation entre différentes associations ont été privilégiés.

En 2024, 139 projets portés par 133 associations se verront attribuer, au total, 374 483 euros du FDVA (Axe 2), soit une moyenne de 2 633 euros par projet. De plus, 23 projets seront prochainement retenus par les préfectures de la Savoie et de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour recevoir un soutien spécifique à la formation des bénévoles, pour un montant total de 34 150 euros (Axe 1).

Afin de favoriser une répartition équitable des aides publiques entre les différentes associations œuvrant sur le territoire, la liste des bénéficiaires du FDVA sera communiquée au Conseil départemental de la Savoie.

Préfecture de la Savoie

Service de la communication interministérielle
Mail : pref-presse@savoie.gouv.fr

1/1

Château des Ducs de Savoie – BP 1801
73018 Chambéry Cedex